



Maison des Associations  
213 rue de la soleillette  
83700 SAINT-RAPHAËL

**Assurance R.C.P.**

WTW France - Département Sport et Évènement  
Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton -  
CS70001 – 92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002



**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
contrat.n° 4000716162 /0

Saint-Raphaël le 28/09/2024

**NOTICE D'INFORMATION**

**SÉJOUR DE 8 JOURS/7 NUITS  
PRALOGNAN-LA-VANOISE**

**Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association titulaires de la licence FFR 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFR avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 36 minimum  
Dates : DU 14 AU 21 JUIN 2025  
Déplacements : CAR

**PROGRAMME :**

Les participants, munis de leur pique-nique sont attendus, LE SAMEDI 14 JUIN 2025 rue Henri Vadon à FREJUS (83600) pour un départ dont l'horaire sera fixé ultérieurement.

Jour 2 / 3 / 4 / 5 / 7 : Randonnées encadrées par des guides locaux qui proposeront 3 niveaux de difficulté : Facile, moyen, difficile (voir le programme sur le site). Les kilomètres sont donnés à titre indicatif, les guides s'adapteront selon le niveau des randonneurs et pourront augmenter ou diminuer les niveaux si besoin.

Jour 6 : Journée touristique : matin visite d'Annecy et après-midi croisière sur le lac.

Jour 8 : fin de séjour et retour sur Fréjus.

**HEBERGEMENT :**

L'hébergement se fera au village-club MILEADE de PRALOGNAN-LA-VANOISE

**COUT DU SÉJOUR :**

Le coût du séjour est fixé à **760€** par personne, en pension complète, en chambre double sans l'assurance annulation (non obligatoire mais fortement conseillée) qui est de **29€**.  
Supplément pour chambre individuelle : 120 € pour le séjour

**Ce prix comprend :**

- Le transport en car de tourisme
- La pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du 8<sup>e</sup> jour
- Les boissons aux repas
- Les déjeuners sous forme de paniers repas avec boissons
- Les 3 guides locaux pour les niveaux de randonnées + 2 guides pour la journée touristique

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe-Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

### **Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique du premier et du dernier jour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) facultatives mais fortement conseillées.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### **INSCRIPTIONS :**

**Préalablement à leur pré-inscription, Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux en vue d'occuper une chambre à 2 lits, et de procéder à leur pré-inscription auprès de notre correspondant tourisme Alain CANAVESIO (06 85 65 76 20) par sms uniquement.**

Cette pré-inscription sera matérialisée par un chèque de réservation de 130€ à l'ordre du REV qui sera à déposer lors de la réunion mensuelle qui suivra l'Assemblée Générale du 19 OCTOBRE 24 ou bien par carte bancaire sur la plate-forme de paiement HELLO ASSO (consulter le site du club : [www.rev83.org](http://www.rev83.org)) mise en place à compter du 20/10/2024.

**ATTENTION** : Les personnes qui souhaitent une chambre individuelle seront inscrites **d'office sur liste d'attente**. L'attribution sera faite s'il reste de la place et en tenant compte du nombre accordé par l'hébergeur. Elles seront réservées en priorité aux personnes ayant des obligations médicales.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 octobre 2024 (minimum 36 participants). En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription récupérable sur le site début novembre 2024. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. L'acompte de réservation sera affecté au règlement du séjour.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription « assurances » disponible sur le site et à remplir individuellement.

### **PAIEMENTS :**

Acompte de 130€ à la pré-inscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive 29€ à payer avec la 1<sup>re</sup> échéance.

Solde du séjour : voir le descriptif sur le site pour connaître les modalités.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (9€) seront systématiquement dues et non remboursables en cas d'annulation.

**Tous les règlements par chèque doivent être faits à l'ordre du R.E.V.**

### **FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

1. Annulation faite avant le 14 mars 25 : restitution des sommes versées avec une retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
2. Annulation faite entre le 14/03/25 et le 13/05/25 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30€ pour frais de dossier ainsi que le montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
3. Annulation à compter du 14/05/25 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### **CESSION DU SÉJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass Découverte dont la validité couvre la durée du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire, cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du REV : [www.rev83.org](http://www.rev83.org) dans les actualités PRALOGNAN « lire la suite »

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe-Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051